

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Le malaise social. — IV Un bienfaiteur des Jésuites à Montréal. — V Le chanoine Brousseau. — VI Courtes réponses à diverses consultations. — VII Un aveu significatif.

AU PRONE

Le dimanche 30 mai

On fait la consécration à la sainte Trinité¹;

On annonce :

La Fête-Dieu, sa solennité extérieure et sa procession; le salut chaque jour de l'octave;

Le premier vendredi du mois;

La clôture du mois de Marie²;

L'ouverture du mois du Sacré-Coeur de Jésus.³

Dans quelques diocèses (autres que Montréal), vendredi, samedi et dimanche, triduum eucharistique.⁴

Note. — Les fidèles ne sont plus obligés d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu (cette année, le jeudi, 3 juin), mais on doit les exhorter à le faire.

¹ Pour ceux qui assistent à la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême, dans quelque église, indulgence plénière, pourvu qu'ils se *confessent*, *communient* et *prigent* aux intentions du pape (1er juin 1906).

² Indulgences : 1o 200 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de la sainte Vierge; — 2o indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant *confession*, *communion* et *prière* aux intentions du Souverain-Pontife.

³ Les exercices du mois du Sacré-Coeur donnent droit aux indulgences suivantes :

1o Pour les exercices *privés* du mois du Sacré-Coeur; 1o 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement jusqu'en 1889) pour l'exercice de chaque jour (30 mai 1902); 2o indulgence plénière pour les 30 *exercices privés* (ou public), pourvu qu'on se *confesse*, *communie* et *pré* pour le pape dans une visite d'église (ou de chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules), en un jour de son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet (30 mai 1902);